



RAPPORT D'ACTIVITE DES SERVICES DE L'ETAT



2018



Un exercice inédit

C'est avec grand plaisir que je vous présente le rapport d'activité des services de l'État en Corse pour l'année 2018.

Ce rapport est inédit à plus d'un titre.

Inédit tout d'abord dans sa forme. Ce rapport répond bien sûr à la loi du 2 mars 1982 demandant à chaque préfet d'établir annuellement un rapport d'activité de ses services, mais j'ai voulu qu'il soit non pas un simple bilan administratif ou une compilation de données. J'ai souhaité au contraire un document concis, agréable à lire et facile à parcourir, qui vient illustrer l'action quotidienne des agents de l'État au service des habitants de la Corse. Il est aussi le reflet de mes déplacements et de mes rencontres sur le terrain en particulier dans les villages ruraux et de montagne.

A ce titre, il ne constitue pas un recensement exhaustif des politiques menées par l'État au niveau régional, il entend surtout mettre en exergue les axes prioritaires et les temps forts de l'année passée. Il permet ainsi de mesurer l'action de l'État dans nombre de politiques publiques et d'en illustrer le sens. Je tiens à cet égard à saluer le travail de tous les agents de l'État affectés en Corse et à les remercier pour leur engagement.

Inédit ce rapport l'est aussi sur le fond. Il correspond à la première année d'exercice de la Collectivité de Corse issue de la fusion de la Collectivité Territoriale et des deux conseils départementaux. Outre les missions régaliennes de l'État, ce rapport s'attache aussi à présenter le volet partenarial de son action. En Corse, où l'organisation institutionnelle est la plus décentralisée de la République, cette dimension est essentielle. Elle se traduit par une relation de travail étroite entre le président de l'exécutif de la Collectivité et moi-même, sans exclure les relations avec tous les autres responsables en charge de l'aménagement ou du développement économique et social de la Corse qu'ils soient élus, acteurs économiques, sociaux ou associatifs.

Inédit également dans la présentation que j'en ferai au sein de l'hémicycle de l'Assemblée de Corse à l'invitation de son président dans une volonté de retracer l'action de l'État au travers de témoignages d'acteurs de la société civile impliqués dans la vie économique et sociale de l'île.

Enfin, ce rapport marque l'engagement du Président de la République et du Gouvernement de mobiliser tous les moyens de l'État pour assurer, aux côtés des collectivités de Corse, à chaque habitant de l'île une vie quotidienne meilleure et un avenir digne pour ses enfants.

*Josiane Chevalier
Préfète de Corse*

L'Etat dans ses fonctions régaliennes

L'État garant de la sécurité publique

- Déployer la police de sécurité du quotidien | 5
- Lutter contre les fléaux du banditisme et de la drogue | 6
- Coordonner la lutte contre les fraudes | 7

L'État gestionnaire de crise

- Prévenir et lutter contre les feux de forêt | 8
- Faire face aux aléas climatiques | 9
- Assurer la sécurité sanitaire et alimentaire du consommateur | 11
- Améliorer la prévention des risques liés à la pratique des activités sportives | 10
- Protéger les végétaux cultivés et la biodiversité face à la menace de Xylella | 12

L'État promoteur des solidarités

Le soutien aux populations défavorisées

- Lutter contre la pauvreté | 13
- Mettre en place des dispositifs sur mesure pour lutter contre la cherté de la vie | 14
- Soutenir les acteurs de terrain dans le cadre de la politique de la ville | 15

L'insertion par le logement

- Assurer l'hébergement des personnes vulnérables | 16
- Permettre l'accès au logement | 17

Les actions en faveur de la santé

- Structurer les soins de proximité | 18
- Expérimenter le parcours santé des personnes âgées | 19

L'Etat au service du développement

L'environnement

S'inscrire dans la transition écologique | 20

Poursuivre la transition énergétique de la Corse | 21

Participer à une gestion durable des déchets | 22

L'éducation et la culture

Permettre l'égalité des chances | 23

Favoriser l'enseignement de la langue corse | 24

Veiller à l'égalité entre les femmes et les hommes | 25

Soutenir l'éducation artistique et culturelle | 26

L'urbanisme durable

Accompagner la planification
et accélérer la résorption du désordre foncier | 27

Harmoniser la gestion du domaine public maritime | 28

L'appui aux territoires

Soutenir l'investissement dans les territoires | 29

Se mobiliser pour les territoires ruraux et les centres villes | 30

L'économie et l'innovation

S'engager en faveur de l'innovation,
de l'industrie et de l'agriculture | 31

Agir en faveur des très petites entreprises | 32

Apporter un financement aux équipements structurants | 33

L'Etat, garant de la sécurité

Déployer la police de sécurité du quotidien

Quelques chiffres

En moyenne, 21 faits de vols, cambriolages, dégradations et destructions de bien constatés pour 1000 habitants en Corse, contre 32 au niveau national.

250 cambriolages évités : - 24 %

Baisse des vols de véhicules : -13,5%

Recul des vols avec violence : -21 %

Mais

Coups et blessures volontaires : +9 %

Faits de menaces et chantages : +14 %

Faits marquants 2018

Signature de conventions de partenariat entre les forces de sécurité et des collectivités : Ajaccio en avril, Propriano et la CAPA en décembre. Plusieurs sont en cours de finalisation, à Bastia et Bonifacio notamment.

Interventions dans des missions de secours à personne: les brigades territoriales de Zicavu et Galeria sont intervenues dans les missions de recherche de disparus sur le plateau du Cuscione et dans les évacuations préventives de la vallée du Fango.

Mise en œuvre d'opérations conjointes Police/ Gendarmerie sur le territoire de la CAPA pour des actions de sécurisation et de sécurité routière.



La police de sécurité du quotidien (PSQ), lancée par le Gouvernement au début de l'année 2018, est aujourd'hui pleinement opérationnelle. Elle se traduit par le renforcement de la présence des forces de l'ordre sur la voie publique et le développement du contact avec la population, ainsi que par l'amélioration de la prise en charge des victimes et de la qualité de l'accueil dans les services .

Précurseur en matière de renforcement du rapprochement avec la population, avec l'activation de la première brigade territoriale de contact (BTC) à Piana, la Région de Gendarmerie de Corse a poursuivi l'extension du dispositif et compte aujourd'hui cinq BTC: Piana et Zicavo en Corse-du-Sud – Galéria, Piedicroce et Piedicorte-Di-Gaggio en Haute-Corse. Cette priorité donnée au contact s'applique aussi aux autres brigades. Un référent a par exemple été désigné pour chaque maire.

Les deux directions départementales de sécurité publique (DDSP) ont mis en place un pilotage renforcé pour les problèmes de délinquance aiguë tels que les trafics de stupéfiants, les rixes autour d'établissements de nuit et les incendies de véhicules. Le dispositif de pré-plainte en ligne a été développé. L'accueil et l'accompagnement des victimes ont aussi été améliorés. Une « déléguée cohésion police population » intervient désormais au plus près des habitants de Bigulia, Furiani et des quartiers sud de Bastia.

L'Etat, garant de la sécurité

Lutter contre les fléaux du banditisme et de la drogue

Quelques chiffres

8 homicides et règlements de compte contre 11 en 2017

17 vols à main armée et tentatives contre 25 en 2017

7 dégradations par explosif contre 15 en 2017

La lutte contre les stupéfiants

Des saisies importantes : 120 kg de Cannabis, 10 kg de Cocaïne, 2 kg d'héroïne. 9 réseaux de trafiquants démantelés et plus de 600 personnes mises en cause pour des infractions à la législation sur les stupéfiants.

En 2018, les effectifs dédiés à la lutte contre les stupéfiants de la Direction régionale de la police judiciaire (DRPJ) d'Ajaccio ont doublé. Cette brigade est désormais une antenne de l'Office Central pour la Répression du Trafic Illicite de Stupéfiant (OCRTIS). La section de recherche (SR) de la Région de Gendarmerie de Corse dispose également d'un groupe dédié. Ces différentes unités travaillent en étroite coordination.

Les groupes criminels constituent une grave menace pour la société et pour son développement économique et social.

Grâce à la mobilisation des services de police et de gendarmerie, les formes les plus violentes prises par cette criminalité reculent, notamment les tentatives d'homicides, les vols à main armée et les dégradations par explosif.

Sur un plan judiciaire, sous l'autorité des procureurs de la République de Bastia et d'Ajaccio, les services d'enquête ont réussi à prévenir des passages à l'acte. Ils ont aussi réussi à affaiblir fortement les équipes impliquées. En Corse du Sud, l'arrestation des auteurs présumés d'une série de vols à main armée particulièrement violents et choquants témoigne aussi de l'efficacité des services de recherche.

Malgré ces efforts, le trafic de drogue et les pratiques d'extorsions sur les acteurs économiques persistent. La lutte contre ces fléaux passe aujourd'hui par une action coordonnée entre services administratifs et judiciaires de prévention et de lutte contre la délinquance économique et financière. Une politique volontariste de saisie des avoirs criminels est aussi mise en œuvre avec l'appui du groupement d'intervention régional de Corse.



Contrôle de police à la recherche de stupéfiants

En chiffres

La lutte contre le travail illégal

567 interventions de lutte contre le travail illégal (+19%)

20 procédures pénales pour des faits de travail dissimulé

11 décisions d'amendes administratives pour manquements à la réglementation « détachement »

Opération interministérielle vacances (OIV) : 300 contrôles effectués sur 82 opérations

Quelques contrôles marquants

Contrôle des déclarations sociales des transporteurs sanitaires en Haute Corse: 11 dossiers ont donné lieu à des redressements de l'URSSAF et de la DRFIP pour plus de 700 000 €.

Contrôle des établissements de plage: saisie des transats sur la plage de Palombaggia à Porto-Vecchio de deux établissements ne disposant pas d'autorisation d'occupation du domaine public et privatisant de manière illégale la plage.

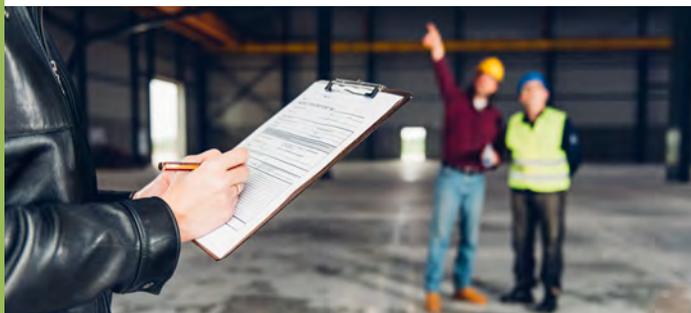
Contrôle des plus gros bénéficiaires d'aides de la PAC en Corse

Les contrôles contre les fraudes protègent le citoyen, qu'il soit consommateur, usager ou salarié. Ils assurent aux entrepreneurs une concurrence équitable et, pour les grandes filières de l'économie corse, une meilleure sécurité juridique de leur activité.

Le travail illégal nuit particulièrement à l'économie et à l'emploi. Les formes habituelles de travail illégal sont persistantes dans le territoire: travail dissimulé ou fraudes plus complexes comme le prêt illicite de main d'œuvre, le marchandage ou les « faux statuts». Il fait donc l'objet d'une attention particulière.

Les contrôles peuvent prendre des formes très variées et concernent tous les secteurs d'activité: opérations estivales sur les activités d'hébergement et de restauration, aides versées au titre de la politique agricole commune, contrôles fiscaux...

Les contrôles sont menés par les services de police ou de gendarmerie et les organismes sociaux concernés. Ils peuvent aussi être conduits de manière conjointe, notamment dans le cadre du comité départemental anti fraudes (CODAF) co-présidé par la préfète et le procureur de la République. Les contrôles CODAF peuvent donc donner lieu à des suites administratives et/ou judiciaires.



L'Etat gestionnaire de crise

Prévenir et lutter contre les feux de forêts

Un patrimoine naturel à préserver

La Corse est la région qui possède le plus fort taux de boisement avec un ratio de l'ordre de 60% de sa superficie. Pour préserver ce patrimoine, les services de l'Etat mettent en œuvre un plan de protection des forêts et des espaces naturels contre les incendies (PPFENI). Ce document stratégique fixe, pour la période 2013-2022, les grandes orientations en matière de lutte contre les feux de forêts en vue de prévenir le risque, réduire les surfaces parcourues et limiter les dégâts.

Le PPFENI vise aussi à améliorer la coordination des actions de prévention. C'est notamment tout le travail effectué par les services de l'Etat pour sensibiliser aux obligations légales de débroussaillage. L'Etat s'engage aussi dans le développement des comités communaux feux de forêts (CCFF) qui patrouillent pour prévenir les départs de feux.

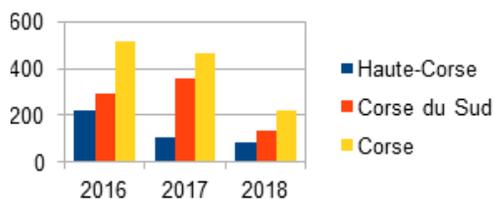
Quelques chiffres

Nombre de feux : 221
Surface parcourue : 1 963 ha



Tempête Eleanor - janvier 2018 (Haute Corse)

Nombre de feux de forêts 2016-2018



Rencontre avec le CCFF de Tolla

2018, une année atypique

Les fortes pluviométries enregistrées en Corse au printemps et pendant l'été 2018 ont évidemment contribué à limiter le risque incendie.

Ce bilan positif résulte aussi des actions entreprises au niveau opérationnel :

- maintien d'un maillage et d'une surveillance constante du territoire ;
- politique d'intervention rapide et d'attaque des feux naissants ;
- veille et anticipation permanentes de l'évolution des conditions météorologiques ;
- Mise en place d'une cellule feux de forêts dans les préfectures pendant toute la saison ;
- Mise en œuvre concertée des procédures de fermetures des massifs les plus exposés sur le territoire ;
- Coordination et accompagnement de l'action des associations de sécurité civile.

L'Etat gestionnaire de crise

Faire face aux aléas climatiques



Cycle de la gestion de crise



29 octobre 2018, tempête Adrian : première vigilance rouge concernant toute la Corse

Gérer la crise et le retour à la normale

La Corse a connu en 2018 une succession d'événements météorologiques majeurs : inondations, tempêtes, vents violents et submersion marine. Au total sur l'année, on dénombre :

- 2 vigilances de niveau rouge ;
- 14 vigilances de niveau orange .

Dans ces cas, les préfets ont activé un centre départemental de gestion de crise (centre opérationnel départemental) chargé de la coordination de l'action des services de secours, des forces de l'ordre, des collectivités territoriales, des associations agréées de sécurité civile et des opérateurs.

Après la crise s'engage la phase de réparation. Les services de l'Etat sont mobilisés pour obtenir, à la demande des collectivités sinistrées, la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle. Après la tempête Adrian, 38 communes étaient concernées, leurs dossiers ont été instruits dans des délais extrêmement court ce qui a permis la reconnaissance de l'état de CATNAT en quelques semaines seulement. La dotation de solidarité et le dispositif d'activité partielle de la DIRECCTE ont d'ailleurs aussi été mobilisés.

La gestion crise s'inscrit dans un processus continu d'amélioration de la réponse ORSEC. Elle comprend outre la gestion de l'événement en temps réel, des

phases de retour d'expérience, de planification, d'exercice et d'anticipation par la mise en place de dispositif de veille active.

Accompagner les maires dans l'élaboration de leur Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Le maire tient un rôle majeur dans la gestion d'un événement de sécurité civile. La loi (article L2212-2 du CGCT) lui confie la responsabilité de la sauvegarde des populations. A cet égard, il doit élaborer un plan communal de sauvegarde (PCS). L'élaboration de ce document revêt un caractère obligatoire pour les communes situées dans des zones à risque.

Les préfetures s'engagent depuis plusieurs années pour accompagner les maires dans la réalisation de leur plan communal de sauvegarde. En 2018, plusieurs réunions de travail ont été conduites avec les maires pour les appuyer dans cette démarche. Un séminaire à leur intention a été organisé en préfecture de région en juin 2018 pour les sensibiliser à leur rôle et aux différents risques. Ces initiatives seront reconduites en 2019.

L'Etat gestionnaire de crise

Améliorer la prévention des risques liés à la pratique des activités sportives

La Corse est une région particulièrement attractive pour la pratique des sports de nature: plongée, randonnée, canyoning... Pour garantir la sécurité des pratiquants, les services de l'Etat ont, tout au long de l'année 2018, procédé à des contrôles et accompagné les acteurs de ce secteur.

Un programme annuel d'inspections et de contrôles est élaboré par la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale avec les directions départementales de la protection des populations et de la cohésion sociale.

Ces contrôles sont opérés auprès des établissements d'activités physiques ou sportives et revêtent deux formes : des inspections inopinées suite à des indices de dysfonctionnement et des contrôles programmés s'assurant de la bonne mise en œuvre des normes réglementaires.



Retour d'expérience sur le drame de Soccia

Suite au drame de Soccia survenu le 2 août 2018, l'Etat, la Collectivité de Corse et les acteurs socio-professionnels des activités de plein air se sont mobilisés pour poursuivre leurs efforts continus d'amélioration en matière de prévention et de sécurité des pratiques d'activités de pleine nature.

Les réunions de travail ont permis d'identifier des pistes de progrès mise en œuvre dès 2019 :

- équipement des 7 canyons les plus fréquentés par les professionnels, en lien avec les services de secours ;
- harmonisation des arrêtés préfectoraux des deux départements ;
- élaboration d'une politique de gestion de la pratique du canyoning avec un maximum de sécurité.

Une démarche similaire sera entreprise en 2019 pour les risques liés aux activités nautiques.

Quelques chiffres

- 139 contrôles d'éducateurs d'activités physiques et sportives

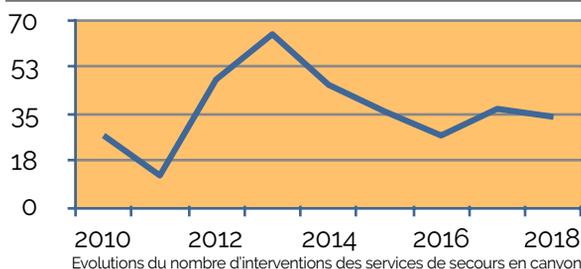
Canyoning

- 50 000 participants
- 90 professionnels
- 40 interventions de secours par an



Randonnée pédestre

- 15 000 randonneurs sur le GR20
- 1500 personnes/jour au lac de Melo
- 150 professionnels
- Secours : 300 interventions/an



L'Etat gestionnaire de crise

Assurer la sécurité sanitaire et alimentaire du consommateur



Pour garantir la sécurité sanitaire de l'alimentation, les services de l'État conduisent des inspections ponctuelles et inopinées à toutes les étapes de la chaîne alimentaire : restauration, production, transformation, vente. Celles-ci peuvent aussi être orientées : opérations spécifiques sur les produits alimentaires pendant les vacances estivales ou les fêtes de fin d'année.

Le contrôle sanitaire des denrées est réalisé par les services vétérinaires des directions départementales de la cohésion sociale et de la protection des populations. Ainsi dans les abattoirs, des contrôles quotidiens et exhaustifs des carcasses sont effectués par des agents de l'État présents en permanence dans ces établissements.



Quelques chiffres

4827 ateliers de production, transformation ou vente de produits alimentaires

1118 ateliers contrôlés et 295 infractions relevées :

- 218 avertissements
- 65 mises en demeure
- 5 fermetures administratives
- 1 procédure judiciaire

161 prélèvements dans le cadre de la surveillance de la contamination des denrées

5 abattoirs de boucherie, 100% des animaux abattus contrôlés

L'Etat gestionnaire de crise

Protéger les végétaux cultivés et la biodiversité face à la menace de Xylella

Xylella en chiffres

685 inspections

1 268 prélèvements analysés

1 189 contrôles des mouvements de végétaux dans les ports

20 84 lots de végétaux refoulés ou détruits

6 M€ engagés par l'État en Corse depuis 2015

Stratégie d'enrayement

Janvier 2018 : passage en stratégie d'enrayement visant à maîtriser la maladie en l'empêchant de diffuser hors de l'île

Mars 2018 : expertise nationale pour éclairer les mesures de gestion

Avril-mai 2018 : mission sur le dépérissement des oliviers pour identifier les causes

Octobre 2018 : mise en place d'un conseil scientifique et de groupes de travail pour améliorer le partage des connaissances et définir des bonnes pratiques agricoles

Novembre 2018 : à l'issue d'un audit, la Commission européenne valide la pertinence des mesures mises en œuvre



Inspection sur le port de Bastia

Xylella fastidiosa est une bactérie menaçant plus de 250 espèces végétales d'intérêt économique et environnemental. Les symptômes sont difficiles à reconnaître et il n'existe aucun traitement. La lutte doit donc passer par la prévention pour éviter toute contamination de l'île. Ce travail mobilise la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, les services phytosanitaires des directions départementales de la cohésion sociale et de la protection des populations et la fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles.

Depuis la détection en 2015 d'une nouvelle sous-espèce de bactérie appelée « multiplex », la priorité est en Corse de la contenir et de prévenir l'introduction d'autres sous-espèces plus virulentes pour protéger les zones indemnes.

Des restrictions d'entrée et de sortie des végétaux sensibles pour la Corse ont donc été mises en place et font l'objet de contrôles suivis.

La communication sur les dangers de Xylella a été renouvelée auprès des professionnels et des compagnies aériennes et maritimes.



L'Etat promoteur des solidarités

Lutter contre la pauvreté

La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté

Annoncée par le Président de la République le 17 octobre 2018, la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté repose sur une nouvelle approche de la relation entre l'Etat et les territoires.

Deux ambitions majeures : l'éducation et l'émancipation sociale par l'emploi.

Cinq engagements :

l'égalité des chances dès les premiers pas
la garantie des droits fondamentaux pour les enfants

un parcours de formation garanti pour tous les jeunes

un meilleur accès aux droits sociaux
l'investissement pour l'accompagnement de tous vers l'emploi

Quelques chiffres Pour le soutien en faveur des plus défavorisés

Prévention -veille sociale : 534 000 €
Hébergement d'urgence : 3 451 000 €
Accompagnement vers le logement et logement adapté : 1 278 000 €
Aide alimentaire : 190 000 €
Politique de la ville : 1 038 000 €

459 nouveaux jeunes bénéficiaires de la Garantie Jeunes
388 nouveaux parcours emplois compétences prescrits pour 1,42M€
263 salariés en CDD d'insertion dans les structures d'insertion par l'activité économique pour 4,23 M€

« Faire plus pour ceux qui ont moins » : face à la précarité qui ne cesse de s'accroître, la lutte contre la pauvreté mobilise toutes les politiques sociales.

Des parcours pour tous les jeunes :

- Un accompagnement des jeunes vers l'emploi par les Mission locales avec le Parcours Contractualisé d'Accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie (PACEA)

- La Garantie Jeunes (GJ) : s'adresse aux jeunes de 16 à 26 ans en situation de précarité qui ne sont ni en emploi, ni en formation, ni en étude. Pour favoriser leur insertion dans l'emploi, ils sont accompagnés de manière intensive et collective. Ils bénéficient de mises en situation professionnelle et d'une aide financière pour faciliter leurs démarches.



Un accompagnement de tous vers l'emploi pour une sortie durable de la pauvreté grâce à l'autonomie obtenue par le travail :

- Des « Parcours Emploi Compétences » au sein d'associations (40%) de collectivités territoriales (40%) et d'établissements scolaires (20 %).

- Des places supplémentaires dans les Structures de l'Insertion par l'Activité Economique pour accueillir les plus fragiles.

L'Etat promoteur des solidarités

Mettre en place des dispositifs sur mesure pour lutter contre la cherté de la vie

Mesures fiscales spécifiques à la Corse adoptées en loi de finances 2019

Les orientations annoncées par le Président de la République le 7 février 2018 à Bastia se sont traduites par :

- Le relèvement de 30 à 50 % du crédit d'impôt recherche et de 20 à 40 % du crédit d'impôt innovation (dès approbation de la commission européenne),
- L'exclusion des meublés de tourisme du crédit d'impôt pour les investissements en Corse (au 1^{er} janvier 2019),
- La création au 1^{er} janvier 2019 d'une zone de développement prioritaire, instaurant dans toute la Corse des exonérations fiscales pour la création d'entreprise.

Quelques chiffres

+46 % d'emploi depuis 1990
(contre +14 % au national)

26 954 € de PIB/habitant
(désormais proche de la moyenne de province)

20,3 % de taux de pauvreté
(le plus élevé de métropole)



En Corse, les prix à la consommation des ménages restent supérieurs à ceux des départements continentaux. L'INSEE évalue le surcoût moyen à 3,6% (en 2015).

En 2018, l'Etat continue d'agir pour réduire la cherté :



Des biens de consommation courante : 223 M€ de réduction de fiscalité par rapport au continent (principalement avec des taux abaissés de TVA, sur l'alimentation ou les carburants) ;

des carburants : en lançant une enquête concurrentielle du stockage à la distribution. Car malgré la TVA réduite, les prix restent plus élevés de 6,5 à 9 % que sur le continent, et le sans-plomb E10, moins taxé, n'est pas distribué ;

des transports : 187 M€ de dotation de continuité territoriale confiés à la collectivité de Corse ;

de l'électricité : 314,3 M€ de contribution au service public de l'électricité versés à EDF pour aligner les tarifs sur ceux du continent.

L'Etat promoteur des solidarités

Soutenir les acteurs de terrain dans le cadre de la politique de la ville

Les conseils citoyens

En Corse, il existe un conseil citoyen dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville : Pifano à Porto-Vecchio, Jardins de l'Empereur et Salines à Ajaccio. Ils sont composés d'habitants et d'acteurs du quartier. Ils se réunissent régulièrement pour débattre des questions relatives à la vie de leur quartier.



Conseil citoyen du quartier de Pifano (Porto-Vecchio)

Le label

« 40 ans de politique de la ville »

Le 30 mai 2018, le label « 40 ans de politique de la ville - Inventons les territoires de demain » a été décerné à l'action « Les Jardins de l'Empereur, changeons l'image du quartier », portée par la mairie d'Ajaccio. Ce label distingue les projets qui présentent les quartiers et leurs habitants et en valorisent l'image. Il témoigne de l'apport de la politique de la ville aux citoyens, aux politiques publiques et à la société française tout entière par sa capacité à innover.

Quelques chiffres

14 277 habitants dans 5 quartiers prioritaires de la politique de la ville

1 027 347 € de subvention
plus de 120 porteurs de projets
près de 250 actions

Plus de 3 M€ de crédits de paiement de l'ANRU mobilisés pour Ajaccio et Bastia

Dans le champ de la politique de la ville, l'action des services de l'Etat vise à réduire les écarts de niveau de vie, d'équipement et de développement entre les quartiers prioritaires et le reste du territoire. La politique de la ville agit au travers de plusieurs leviers : développement social et culturel, revitalisation économique, rénovation urbaine, amélioration du cadre de vie, sécurité, citoyenneté, santé, médiation sociale ...

L'Etat assure un rôle de coordination des partenaires dans le cadre de la mobilisation des crédits et du suivi des contrats de ville. Les interventions sont ciblées sur les territoires les plus en difficulté.

En matière de renouvellement urbain, l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) apporte une contribution financière ciblée sur les projets d'envergure définis avec les collectivités pour les quartiers les plus en difficulté. En 2019, l'ANRU va étendre son intervention aux quartiers de Pifano à Porto-Vecchio et à la cité des monts, des lacs et des arbres à Bastia.

L'Etat promoteur des solidarités

Assurer l'hébergement des personnes vulnérables

Expérimentation: « Una Casa Prima »

L'intermédiation locative (IML) est un dispositif qui consiste à mettre à disposition de personnes en difficulté des logements du parc privé par l'intermédiaire d'associations.

Adaptation aux problématiques locales, l'expérimentation « Una Casa Prima » a permis la création de 31 places d'intermédiation locative destinées à des personnes souffrant de troubles psychiques. Elles bénéficient ainsi d'une prise en charge globale de leurs difficultés sociales et psychosociales à leur domicile.



Quelques chiffres

Les capacités d'accueil en 2018

197 places en centre d'hébergement et d'insertion sociale

49 places en centre d'hébergement d'urgence

174 places en intermédiation locative, dont 24 créées en 2018

37 places en pensions de familles

600 ménages accompagnés vers et dans le logement

L'ambition de l'Etat est de répondre de manière immédiate et inconditionnelle aux situations de détresse des sans-abris par un hébergement d'urgence, pour ensuite les accompagner vers un logement pérenne. C'est tout l'enjeu du « plan logement d'abord ».

Pour répondre aux situations d'extrême précarité, une veille sociale est mise en place, notamment par l'organisation de maraudes dans les deux centres urbains de la région.

Les personnes à la rue sont mises à l'abri dans des centres d'hébergement d'urgence (CHU) ouverts toute l'année.

Le « plan logement d'abord » a pour objectif de permettre un accès plus rapide des personnes sans domicile à un logement adapté et pérenne. Il s'agit d'augmenter le nombre de logements adaptés et d'accompagner les personnes concernées.

L'Etat promoteur des solidarités

Permettre l'accès au logement

La construction de logements sociaux

Face à un besoin de création de logements sociaux évalué à plus de 600 par an, le nombre de logements financés est en progrès ces quatre dernières années, avec une moyenne annuelle de 500, pour seulement 320 les dix années précédentes.

L'année 2018 a été marquée par une part exceptionnellement importante de logements à vocation très sociale (PLAI : prêts locatifs aidés d'intégration) avec en particulier une résidence sociale de 200 logements à Ajaccio.

L'accès au logement est un défi prioritaire à relever en Corse. L'État y prend part en mettant à disposition des financements dédiés au développement du parc social et à l'accompagnement des publics les plus fragiles.

Les financements publics permettent aux bailleurs sociaux de construire de nouveaux logements à vocation sociale. La priorité est donnée aux opérations dans les communes déficitaires en logements sociaux (loi solidarité et renouvellement urbain). Afin que les nouvelles opérations répondent à la forte demande en logements de petite taille, ces financements sont bonifiés pour les T2 ou T1, ainsi que pour ceux dont la vocation très sociale (PLAI) facilite le parcours de l'hébergement vers le logement.

L'aide de l'État à l'Office Foncier de Corse au titre du Programme Exceptionnel d'Investissement est également destinée à porter des acquisitions foncières au profit de ces opérations. Les aides personnelles au logement constituent un levier fort d'accompagnement des locataires.

Les propriétaires privés sont par ailleurs incités financièrement, par des mesures fiscales et des aides de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), à mettre sur le marché des logements locatifs à loyer maîtrisé.

Quelques chiffres

Réalisation de 520 logements
locatifs sociaux

dont 304 à vocation très sociale (PLAI)

5 200 000€ d'aides de l'Etat

97% des logements financés en 2018
sont situés dans les communes déficitaires



L'Etat promoteur des solidarités

Structurer les soins de proximité

Les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS)

La loi de modernisation de notre système de santé de 2016 a créé les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS). La CPTS de Balagne est la première à se constituer en Corse. Elle repose sur les MSP de Calenzana et de L'île-Rousse, le centre hospitalier de Calvi et le réseau gériatrique de soins RIVAGE.

L'ARS a accompagné la préfiguration et la formalisation de leur projet territorial de santé. Un contrat territorial de santé sera prochainement signé entre la CPTS et l'ARS.

Quelques chiffres

4 Maisons de Santé opérationnelles

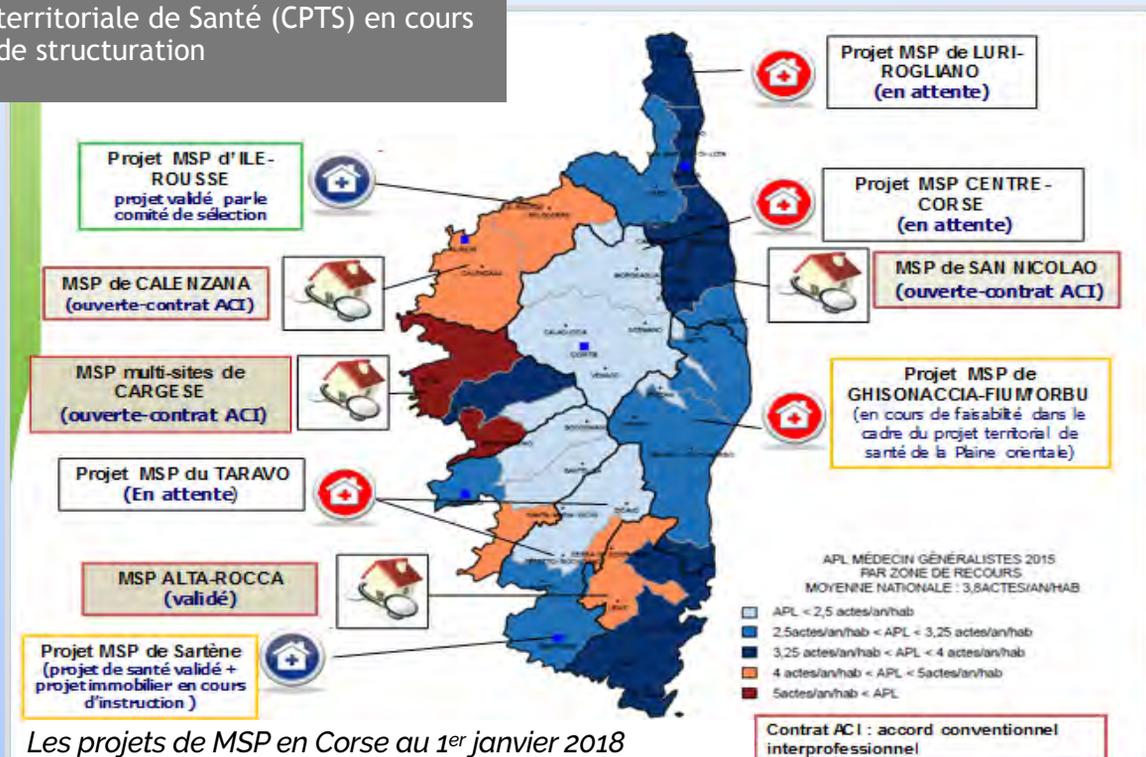
10 projets d'exercice coordonné accompagnés en 2018

1 Communauté Professionnelle territoriale de Santé (CPTS) en cours de structuration

L'accès aux soins sur l'ensemble du territoire et l'organisation des soins de proximité constituent deux objectifs prioritaires du Plan National d'Accès Territorial aux Soins. Pour y parvenir, la mise en place de nouvelles organisations basées sur un exercice coordonné entre tous les professionnels de santé est poursuivie afin d'améliorer l'accès aux soins et optimiser les parcours de santé des patients.

Les maisons de santé, par le regroupement de plusieurs professionnels, sont un moyen de maintenir un service médical de qualité, notamment dans les zones rurales.

Une instance régionale de pilotage veille à la qualité des projets des maisons de santé de proximité et accompagne les promoteurs dans leurs projets. Ceux-ci ont ainsi pu bénéficier d'aides pour l'élaboration de leur projet de santé, pour leur déploiement ou pour des actions de prévention de proximité (ex : programmes d'éducation thérapeutique).



Les projets de MSP en Corse au 1^{er} janvier 2018

L'Etat promoteur des solidarités

Expérimenter le parcours santé des personnes âgées

Quelques chiffres

Depuis avril 2018 :

1 Coordination Territoriale d'Appui
600 sollicitations et 40 plans
personnalisés de santé
150 professionnels de santé adhérents
150 aides à domicile formées au
repérage de la fragilité des personnes
âgées



Les personnes âgées de 75 ans et plus représentent 10% de la population en Corse. 85% d'entre elles ont au moins une pathologie. Afin de prévenir et de limiter leur perte d'autonomie et les accompagner dans leur parcours de santé, le dispositif PAERPA (parcours de santé des personnes âgées en risque de perte d'autonomie), est expérimenté depuis avril 2018 en Haute-Corse.



La coordination des acteurs

Une convention cadre, signée fin 2017 par l'ARS, la Collectivité de Corse, la caisse primaire d'assurance maladie de Bastia, le centre hospitalier de Bastia, le réseau RIVAGE et les unions régionales des professionnels de santé, fixe une feuille de route opérationnelle déclinée en 4 axes :

Axe 1 - Favoriser la coordination des professionnels du territoire

Axe 2 - Sécuriser le maintien à domicile

Axe 3 - Limiter les ruptures dans le parcours des personnes âgées en améliorant les transitions entre hôpital, Ehpad et professionnels de ville

Axe 4 - Développer les systèmes d'information

Ouverte en avril 2018, une Coordination Territoriale d'Appui composée de médecins, infirmières de coordination et personnels administratifs, propose aux professionnels de santé un bouquet de services visant à coordonner les parcours de leurs patients âgés de 75 ans et plus. Elle leur offre :

- un appui quant à l'orientation de la personne âgée vers des expertises,
- une orientation vers les ressources du territoire,
- un appui à chaque étape de la réalisation et du suivi des Plans Personnalisés de Santé,
- une offre de prestations (avis gériatrique, évaluation gériatrique standardisée, organisation d'une hospitalisation, accès rapide à une consultation mémoire et/ou fragilité, bilan approfondi cognitif et comportemental, intervention d'un(e) ergothérapeute et/ou d'un(e) diététicien(ne), hébergement temporaire, répit des aidants).

Le programme PAERPA a vocation à s'étendre à la Corse du Sud en 2019.

L'État au service du développement : l'environnement

S'inscrire dans la transition écologique

Quelques chiffres

83% des masses d'eau en bon état

88 sites NATURA 2000

1 site UNESCO et 2 Grands Sites de France

3 opérations Grand Site en cours

3 470 dossiers instruits selon le code du patrimoine

Quelques faits marquants

La charte du parc naturel régional a été approuvée par décret après une forte contribution de l'État.

L'élaboration par le comité de bassin du plan de bassin d'adaptation au changement climatique a constitué un élément essentiel pour la gestion future de l'eau.

Un débat a été organisé dans le cadre des assises de l'eau lors de la venue du ministre Hulot.

Pour Bonifacio, une « Opération Grand Site » a reçu l'accord du ministre.

La stratégie de sensibilisation et d'échanges avec les partenaires du territoire a permis de faire émerger les dossiers de labellisation « sites patrimoniaux remarquables » à Porto-Vecchio, Bonifacio ou en Balagne.

La préservation de la biodiversité, de la qualité du cadre de vie et des ressources en eau constituent des enjeux essentiels dans le contexte du changement climatique.



Accompagnement des projets d'aménagement au titre de la réglementation sur l'eau, les espèces et espaces protégés, la publicité et le patrimoine. Soutien financier pour le déploiement du réseau Natura 2000 terrestre et marin, la gestion des réserves naturelles et l'acquisition de connaissances (1,4 M€ en 2018). Le réseau associatif est un relais territorial essentiel.

Soutien aux territoires engagés dans des démarches « Grands sites », pour une mise en valeur de leur qualité paysagère et architecturale, en maîtrisant les effets de leur attractivité touristique.

Aide financière aux opérations portées par les collectivités.

Mise en œuvre la réglementation ainsi que le contrôle scientifique et technique en lien avec le code du Patrimoine.

Quelques chiffres

Un tiers de la consommation électrique est fourni par des énergies renouvelables (hydroélectrique et photovoltaïque)

2300 de bénéficiaires du chèque énergie

Elaborée par l'État et la collectivité de Corse, la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) constitue la feuille de route opérationnelle de la transition énergétique en Corse.

Etat et Collectivité de Corse organisent la mise en œuvre du schéma régional Climat Air Energie, qui vise l'autonomie énergétique à l'horizon 2050.

Son élaboration est assurée par les services de l'État et de la Collectivité avec l'appui technique de l'ADEME et d'EDF, opérateur unique du système électrique en Corse.

Programme « habiter mieux »



L'amélioration énergétique des logements

L'amélioration des performances énergétiques des logements (isolation, chauffage, éclairage, ventilation) est soutenue par la commission de régulation de l'électricité (CRE) au titre des coûts de production d'électricité évités. Ce dispositif devrait permettre de financer au moins 150 M€ de travaux d'économie d'énergie en Corse sur les 5 prochaines années, en complément des aides publiques au bénéfice des ménages modestes.

La révision en cours de la PPE porte notamment sur :

- La transition énergétique dans les transports : modes de déplacement doux, transports collectifs, intermodalités, covoiturage, véhicules électriques ;
- L'amélioration de la performance énergétique des bâtiments ;
- La poursuite du développement des énergies renouvelables dont l'exploitation de la biomasse (bois, bio déchets, résidus de l'agriculture) ;
- Les formations professionnelles nécessaires pour accompagner la transition énergétique.

L'État au service du développement : l'environnement

Participer à une gestion durable des déchets

La Corse est confrontée depuis plusieurs années à une situation d'urgence en matière de gestion des déchets. La réduction et le tri des déchets doivent être renforcés dans une logique d'économie circulaire pour limiter au maximum les quantités de déchets résiduels à éliminer.

Au delà de son rôle régalien de contrôle des installations de traitement, l'État (ses services et son établissement public, l'ADEME) est fortement mobilisé dans la gestion des déchets, pour l'intérêt général en tant que partenaire facilitateur, expert et financier, auprès de l'ensemble des acteurs publics pour déployer ces dispositions. Il est mobilisé pour accompagner la mise en œuvre des solutions: tri à la source et collecte sélective, mais aussi création de nouvelles installations de traitement.



Consigne de bouteilles

Dans une approche d'économie circulaire, la Brasserie du Maquis propose des bouteilles en verre consignées. Le taux de récupération des bouteilles est encore faible, mais il constitue une prise d'initiative forte car la consigne n'est pas une obligation réglementaire. L'extension de ce système, en partenariat avec près de 50 hôtels de l'île engagés dans le tourisme durable, est source de bénéfices économiques et environnementaux. Ces bouteilles ne seront plus enfouies en Corse, ni même envoyées sur le continent pour y être recyclées. Et ce sont autant de bouteilles neuves en moins à acquérir.

Quelques chiffres

65 dossiers financés par l'ADEME

Près de 3 M€ de financement cumulés de l'Etat sur les déchets en 2018 (DETR et FSIL)

Soutiens de l'ADEME

L'ADEME a soutenu en 2018 des opérations de gestion de proximité ou de collecte de bio-déchets:

Communauté de communes de la Costa Verde - collecte des biodéchets auprès des professionnels et collecte des papiers auprès des administrations publics et parapublics (52.845 €)

Communauté d'agglomération de Bastia - collecte en porte à porte des emballages et des biodéchets (144.439 €)

Syvadec - création d'une plateforme de compostage de bio-déchets à Corte (330.785 €)

Syvadec - acquisition de matériels pour l'exploitation de la plateforme de compostage de bio-déchets de

Viggianello (54.480 €)

Syvadec - acquisition de composteurs individuels et collectifs (632.000 €)

Quelques chiffres

84 classes de CP dédoublées dans les écoles de l'éducation prioritaire

42 postes de professeur des écoles créés en 2018

46 classes uniques en milieu rural

54 heures d'orientation dès la classe de seconde pour permettre aux élèves de construire leurs parcours

Université de Corse: montée en puissance des plateformes de recherche au bénéfice du développement du territoire

- MYRTE (Mission Hydrogène Renouvelable pour l'inTégration au Réseau Electrique) et PAGLIA ORBA à Ajaccio : plateforme de gestion électrique en milieu insulaire associant production d'énergies renouvelables et stockage, développée en partenariat avec le CEA
 - Stella Mare (photo ci-dessous) à Biguglia: plateforme spécialisée en ingénierie écologique marine et littorale développée en partenariat avec le CNRS
- Le contrat de plan Etat Région (CPER) soutient financièrement ces structures qui font rayonner la Corse par ses équipements scientifiques

Handicap et Education

Le 23 octobre 2018, une convention a été signée entre l'Institut Thérapeutique, Educatif et Pédagogique (ITEP) de Bastia et l'Education nationale afin de créer au sein de cet institut, dédié aux enfants et adolescents atteints de grandes difficultés psychologiques, une unité d'enseignement. Cette convention permet d'affecter un enseignant à cette structure et ainsi de proposer aux jeunes présents à l'ITEP de poursuivre, même de façon partielle, une scolarité ordinaire.

Campus des métiers et des qualifications

Dédié à la transition écologique, le campus des métiers et des qualifications de Corse réunit l'ensemble des acteurs pour coordonner la construction d'une offre de formation initiale et continue en phase avec les enjeux économiques et sociétaux insulaires.



L'État au service du développement : l'éducation et de la culture

Favoriser l'enseignement de la langue corse

Quelques actions conduites dans le cadre du contrat de plan Etat-Région

Parmi les actions 2018 conduites dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région :

Production d'outils pédagogiques en lien avec CANOPÉ et ÉCOLIA : manuel scolaire de classe de 5^{ème}, livrets d'évaluation pour les élèves de CM2 et de maternelle, manuel d'apprentissage des échecs et plateforme de création, d'échange et de partage de ressources pédagogiques numériques en langue corse pour les cycles 2 et 3 au service des enseignants

Subvention de fonctionnement et mise à disposition de cinq enseignants du second degré pour les quatre centres de séjour et d'études corses

L'Education nationale poursuit son action en faveur de l'enseignement de la langue et de la culture corses dans les écoles, les collèges et les lycées de l'académie :

- Grand plan de formation des professeurs des écoles en langue corse
- Formation sur site des enseignants du second degré
- Sorties scolaires en centre d'immersion
- Généralisation à l'école primaire de l'enseignement hebdomadaire de langue et culture corses
- Création et développement des filières bilingues dans le 1^{er} degré
- Financement des filières bilingues et de l'enseignement de la langue corse au collège et au lycée
- Dans le cadre de la réforme du lycée : création, à la demande de l'académie de Corse, de l'enseignement de spécialité **Langues, littératures et cultures régionales** à la rentrée prochaine, faisant de la langue corse un enseignement de spécialité au libre choix de l'élève.
- Mise en œuvre du Conseil académique territorial de suivi de la langue corse dans le cadre d'un partenariat étroit avec la Collectivité de Corse

Quelques chiffres

546 professeurs des écoles habilités en langue corse
170 écoles accueillent en filière bilingue 10 500 élèves (soit une progression de 15% en 4 ans)
27 collèges (soit 87%) avec une filière bilingue et 2 lycées avec une classe seconde bilingue
près de 10 M€ consacrés chaque année à l'enseignement de la langue corse (1^{er} et 2nd degrés confondus)



L'État au service du développement : l'éducation et de la culture

Veiller à l'égalité entre les femmes et les hommes

En comparaison d'autres régions, la Corse semble avoir fait un peu plus de chemin que d'autres dans la marche vers l'égalité entre hommes et femmes. C'est ce qu'indiquent les chiffres: en Corse, les femmes sont plus souvent créatrices d'entreprises et les écarts de salaire y sont moins marqués que dans les autres régions.

Cependant, les inégalités perdurent. En moyenne, les femmes occupent des emplois plus précaires et moins qualifiés. Par ailleurs, elles restent victimes de violences. Ces violences sont aujourd'hui reconnues et traitées grâce à un partenariat structuré et solide.



Le 25 novembre 2018, organisation d'un procès fictif par les lycéens, sur le thème des violences faites aux femmes, au tribunal de grande instance d'Ajaccio.

Quelques chiffres

création d'entreprises au féminin :
31,4 % (au niveau national : 28 %)

chômage des femmes : 10,9 %

lutte contre les violences : appels
en constante augmentation (300 en
2018)

Les missions de l'Etat en matière d'égalité entre les femmes et les hommes se déclinent en 3 priorités :

1- Lutte contre les violences faites aux femmes

Accueils de jour en milieu urbain et rural
Hébergement en centre ou en appartement
Numéro vert régional : 0800 400 235
Accompagnement juridique et psychologique
Création de l'unité médicale spécialisée dédiée à la lutte contre les violences (centre hospitalier de Bastia)
Prise en charge des auteurs de violences
Détection de cas de femmes victimes de violences (mission locale de Porto-Vecchio)

2- Promotion de la mixité : actions de sensibilisation, d'information et de formation

Le laboratoire de la mixité, une structure efficace et unique en France (Université de l'Egalité, formation d'élus, constitution d'un fonds de supports vidéo sur la mixité des métiers)
Accès à l'emploi des femmes en situation de précarité et d'isolement : boutique de gestion, coopérative A Prova
Aide aux réseaux de femmes cheffes d'entreprises : Corsican Business Women

3- Sensibilisation des jeunes en matière de parité, de santé et d'accès aux droits

Des informations et des formations régulières dans les collèges et lycées
Des rencontres thématiques organisées avec des institutionnels (Police, Justice, Gendarmerie) et avec les acteurs du monde de l'entreprise.

L'État au service du développement : l'éducation et de la culture

Soutenir l'éducation artistique et culturelle



Dans le domaine de l'éducation artistique et culturelle, l'Etat, en concertation avec la Collectivité de Corse, organise l'accompagnement des actions qui, par leur intérêt ou leur dimension, relèvent de la politique nationale. L'Etat contribue aussi par le biais du PEI (63% des financements) à la construction d'équipements d'enseignement de diffusion et de création artistiques.

Dans le domaine du patrimoine, l'État met en œuvre la réglementation ainsi que le contrôle scientifique et technique notamment pour les Monuments historiques, leurs abords, l'architecture et l'archéologie.

Une action d'éducation culturelle menée par le lycée agricole de Sartène avec le Musée Fesch à Ajaccio

Parmi les engagements de l'État en 2018

Conservatoire Henri Tomasi à Ajaccio et à Bastia : 50 000 €

Centre de création musicale de Pigna : 193 000 €

Pôle de ressources théâtrale de l'Aria : 130 000 €

Classe préparatoire aux métiers d'art de Sartène : 15 000 €

L'éducation artistique et culturelle dans les écoles :

100% des EPLE* présentent des Projets d'actions éducatives (PAESE)

52% des EPLE* ont une chorale (74% des collèges)

11 325 élèves du primaire (46%) impliqués dans le dispositif « École au cinéma »

*EPLE : Etablissement Public d'Enseignement

Patrimoine archéologique: actions significatives en 2018

83 opérations archéologiques et 6758 sites archéologiques recensés

1 477 592 € de prise en charge par le Fonds national pour l'archéologie préventive

52 procédures d'attributions de collections de mobiliers archéologiques en faveur des musées de Corse

5 M€ de financement par l'État pour la construction du musée archéologique de Lucciana (sur un coût total de 8,65 M€)

La cavité sépulcrale de Lano : une découverte exceptionnelle en Castagniccia

Cette découverte a nécessité la mise en œuvre d'une délicate intervention mobilisant une quarantaine de chercheurs et de spéléologues. Les vestiges observés appartiennent à plusieurs cercueils de bois qui remontent à la fin de l'âge du Bronze (1100 av J.C.).

Ces pièces sont uniques et ouvrent un nouveau chapitre sur les rites funéraires de Méditerranée occidentale. L'opération s'est achevée en 2018.

L'État au service du développement : l'urbanisme durable

Accompagner la planification et accélérer la résorption du désordre foncier

Quelques chiffres

2/3 des communes sans PLU
ou carte communale

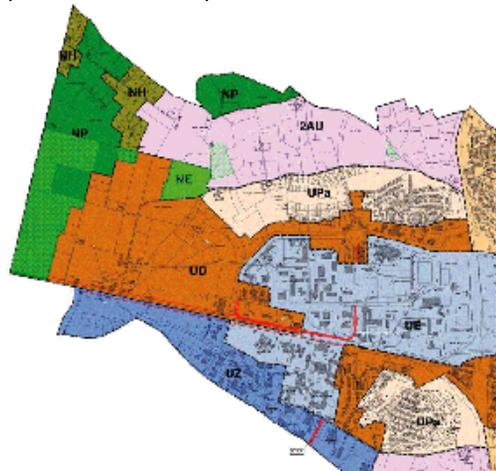
Le PLU d'Osani

La DDTM de la Corse-du-Sud a accompagné la commune d'Osani afin qu'elle puisse mettre en place un projet d'aménagement majeur à Girolata, tout en l'accompagnant dans l'élaboration de son PLU. Conseillée par l'État, la commune a opté pour une Zone d'aménagement différée.

Les documents de planification (PLU et cartes communales) permettent aux communes, dans une vision stratégique, d'équilibrer la protection des espaces sensibles et les possibilités de construction. Or, en Corse, 2/3 des communes ne disposent pas d'un tel document.

L'application des lois littoral et montagne ainsi que les prescriptions du Plan d'Aménagement et de Développement Durable et d'Urbanisme de la Corse (PADDUC) nécessitent que la planification soit définie au niveau communal pour maîtriser le développement.

Pour aider les maires à porter leur projet, les services de l'Etat participent aux réunions techniques avec les bureaux d'études et aux réunions des personnes publiques associées. Ils animent des groupes de travail et contribuent à la formation des élus et des agents territoriaux. Présents sur le terrain aux côtés des maires, ils leur apportent leur expertise.



Le groupement d'intérêt public pour la reconstitution des titres de propriété en Corse - GIRTEC

Groupement d'intérêt public financé par l'État, le GIRTEC est sollicité par les notaires dont les clients souhaitent faire titrer leur bien.

Ses missions ont été élargies afin de permettre l'accélération de la résorption du désordre foncier. Il peut être saisi par toute personne et tout établissement public.

Fin 2020, l'Etat aura consacré 11,2 M€ au fonctionnement du GIP (900 000€ pour l'année 2018).

Quelques chiffres

GIRTEC

524 saisines (+8 %) concernant:
5 192 parcelles non bâties
511 parcelles bâties
une surface de 9 848 ha
704 titres de propriété établis

L'État au service du développement : l'urbanisme durable

Harmoniser la gestion du domaine public maritime



La gestion des plages de Pietrosella

Par une convention et un arrêté préfectoral signés en août 2018, l'État a concédé à la commune de Pietrosella la gestion de ses plages.

Cette concession permettra à la commune de concilier activité économique, en exploitant 37 lots commerciaux, et protection du littoral avec 9 plages où aucune activité ne sera autorisée.

Les bénéfices attendus sont multiples: pour la commune qui jouera un vrai rôle de gestionnaire, pour les exploitants qui bénéficieront d'une meilleure visibilité économique, pour l'environnement et pour l'emploi de saisonniers.

En 2018

L'action phare de l'année 2018 est la poursuite du retrait progressif des structures en dur présentes sur le DPM. Cette action a essentiellement été menée sur les communes de Calvi et l'Île-Rousse dans le cadre des protocoles signés par les 22 plagistes concernés et entérinés par le tribunal administratif de Bastia en 2017. Elle a été complétée par une action de même nature sur d'autres tronçons du littoral, concernant 8 nouveaux établissements construits sur le DPM (notamment sur la côte orientale).

Les autorisations d'occupation du domaine public maritime naturel sont délivrées par le préfet, qu'elles soient à caractère saisonniers ou qu'il s'agisse d'aménagements lourds : zones de mouillages, canalisations sous-marines et infrastructures portuaires.

Dans un objectif d'équilibre entre développement touristique et préservation du littoral, le Plan d'Aménagement de Développement Durable et d'Urbanisme de la Corse (PADDUC) a défini les orientations d'aménagement des plages sur la base desquelles les demandes d'occupation peuvent être accordées.

Les demandes d'occupation portent sur des établissements de plage (restaurants, terrasses, matelas-parasols), des activités nautiques (jet-ski, voile, plongée...), des équipements publics (postes de secours, ganivelles...). L'examen des demandes permet de vérifier la cohérence des projets à terre avec les usages en mer, permettant ainsi une gestion intégrée de la zone côtière.

En parallèle, un important travail de police sur le domaine public maritime a été mené en saison avec plusieurs centaines de contrôles sur les plages et 40 PV dressés en 2018.

Quelques chiffres

En Corse-du-Sud

220 AOT instruites (214 en 2017)
241 AOT en cours de validité (235 en 2017)

En Haute-Corse

214 AOT instruites (200 en 2017)
226 AOT en cours de validité (228 en 2017)

L'État au service du développement : l'urbanisme durable

Soutenir l'investissement dans les territoires



L'apport financier de l'Etat permet aux collectivités de réaliser des projets qui contribuent à l'amélioration du quotidien des habitants.

Pour la mise aux normes des équipements publics et la rénovation thermique ou la transition énergétique, l'Etat a soutenu des dossiers en faveur du tri sélectif sur les communautés de communes de la Pieve de l'Ornano et de la Spelunca Liamone, ainsi que la réalisation d'une recyclerie pour la communauté de communes de l'Oriente.

Pour la cohésion et l'égalité des territoires le contrat de plan Etat-Région (CPER) a financé l'équipement numérique des écoles, la construction de centres de services publics et privés à Vico et Ghisonaccia.

Par ailleurs, l'Agence nationale de l'habitat a contribué à améliorer 439 logements en Corse (+27 % par rapport à 2017).



Quelques chiffres

Dotation d'Équipement des
Territoires Ruraux (DETR) : 14,2 M€
Fond de soutien à l'investissement
local (FSIL) : 3,4 M€
1,6 M€ pour la cohésion et l'égalité
des territoires (Contrat de plan Etat-
Région CPER)
Déploiement du très haut débit : 49 M€
Amélioration de l'habitat : 5,35 M€

Téléphonie mobile et déploiement du très haut débit

New Deal Mobile : un arrêté interministériel de juillet 2018 a fixé une liste de 8 zones à couvrir en Corse, pour un achèvement des travaux par les opérateurs de téléphonie mobile au plus tard en juillet 2020. Une première liste de 28 sites a été établie pour 2019.

Lutte contre la fracture numérique : l'Etat contribue à hauteur de 68 % au financement du déploiement du très haut débit dans l'île soit 28 M€ d'investissements d'avenir et 21 M€ du PEI. L'objectif est de créer 160000 prises en fibre

L'État au service du développement : l'urbanisme durable

Se mobiliser pour les territoires ruraux et les centres villes

Quelques chiffres

Les pôles urbains d'Ajaccio et Bastia concentrent 41,5 % de la population

Avec 20 % de la population, les couronnes péri-urbaines connaissent la plus forte croissance (+2 % par an)

6 habitants sur 10 accèdent aux équipements de vie courante en moins de 7 minutes

Dans les zones faiblement peuplées, ce temps d'accès moyen est de 21 mn

L'appui aux territoires ruraux

40 communes de Corse-du-Sud ont bénéficié de l'appui des services de l'Etat. La commune de Giuncheto a été accompagnée dans la réalisation des études pour la création d'une voie de délestage du village et l'aménagement d'un espace public, en Haute-Corse.



Quelques chiffres

Actions cœur de ville en Corse

- 1,5 M€ en prêts
- 130 000€ en ingénierie
- 3,1 M€ en investissement

L'accès aux services publics en milieu rural est une préoccupation majeure pour l'Etat ainsi que pour ses partenaires publics. La Corse compte 18 Maisons de Service au Public, dont 16 gérées par la Poste. 8 contrats de ruralité sont en cours, afin d'accompagner la mise en œuvre de projets de territoires intercommunaux.



Projet du pôle administratif

7 conventions de ruralité ont été signées entre l'Éducation Nationale et les collectivités pour améliorer l'offre éducative dans les territoires ruraux, permettant ainsi 46 classes uniques en milieu rural.

Action Cœur de Ville

Ajaccio et Bastia souhaitent redonner attractivité et dynamisme au centre ville.



Leurs candidatures au plan Action Cœur de Ville ont été sélectionnées par la commission nationale et les conventions signées en 2018. Ce plan leur permet d'agir sur l'habitat, le commerce, les transports, l'offre culturelle, les outils numériques, en vue d'améliorer les conditions de vie des habitants.

Sur Ajaccio : aménagement de la future halle du marché, mise en accessibilité de bâtiments communaux, création de jardins familiaux, assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'un téléphérique urbain.

Sur Bastia : aménagement public devant le palais de justice, espace de travail collaboratif, smart parking, étude sur la redynamisation économique du cœur de ville.

L'Etat au service du développement: l'économie et l'innovation

S'engager en faveur de l'innovation, de l'industrie et de l'agriculture

Faits marquants

En septembre 2018, les appels à projets régionaux « innovation » et « filières » des investissements d'avenir, portés par Bpifrance, dotés de 2 M€, ont été approuvés et seront lancés dès 2019.

Une convention avec Business France, a été signée afin de doper les exportations, et de favoriser les investissements internationaux dans l'île.

Le Grand plan d'investissement 2018-2022 pour les filières agricoles françaises doté de 5 milliards d'euros a été présenté en Corse en novembre 2018.

Quelques chiffres

143 M€ de financements Bpifrance mobilisés

612 entreprises bénéficiaires de prêts ou de garanties Bpifrance

3125 agriculteurs (chefs d'exploitations et co-exploitants)

35 % de surface consacrée à l'agriculture

16 filières de production

247 M€ : valeur de la production agricole (hors subventions)

245 M€ de chiffre d'affaires pour les industries agro-alimentaires (hors taxes)

4.320 unité de travail agricole pour 972 salariés (industries agroalimentaires)

28 M€ de contribution de l'État à l'agriculture (hors fonds européens)

Pour répondre aux besoins des territoires et des filières en Corse, l'Etat mobilise les dispositifs nationaux.

Le 22 novembre 2018, le Conseil national de l'industrie a retenu Ajaccio et Bastia parmi les 124 territoires labellisés « Territoires d'industrie », permettant de mobiliser un « panier de services » national pour accélérer leur développement industriel.

Afin de permettre la transformation durable de l'agriculture corse, la déclinaison de la feuille de route fixée par le Président de la République et des États Généraux de l'Alimentation vise à :

- structurer des filières, valoriser l'élevage, les circuits courts,
- installer des jeunes formés aux métiers,
- conforter les établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle et leur rôle sur le territoire,
- accompagner les pratiques vers l'agro-écologie,
- promouvoir une alimentation saine, durable et de qualité,
- préserver les terres agricoles/maîtriser le foncier.

En corse



LE GRAND PLAN
D'INVESTISSEMENT



Quelques chiffres

131 dossiers d'entreprises traités
par la CDTE au bénéfice de 794
salariés
33M€ de crédit d'impôt
pour l'investissement des TPE (CIIC)
533 000 € de subventions aux
16 opérations retenues par
l'appel à projets PROSSIMA
369 000 € de prêts de trésorerie
à 11 entreprises
480 000€ engagés pour les EDEC

Exemples de projets « PROSSIMA » d'ores et déjà sélectionnés

Achat du véhicule de tournée
d'un artisan boucher d'une
commune rurale en Haute-
Corse,
Action de dynamisation de
l'artisanat - EPCI de Corse-du-
Sud (halle de marché,
signalétique, animation).

Autres actions et événements

Médiation entreprises : 14
saisines
Soutien aux outils d'aides à la
création d'entreprises
Organisation de la semaine de
l'industrie (30 événements, 250
participants)
Participation au salon des
entreprises IMPRESA SI



Dès 2016, au regard des difficultés des très petites entreprises (TPE) de Corse, un plan de soutien, dit « PINVILLE », a été initié.

L'Etat a ainsi instauré une cellule unique en France de détection et de traitement des entreprises en difficulté (CDTE) regroupant la Banque de France, l'URSSAF et l'agence pour le développement économique de la Corse. Depuis 2017, le taux du crédit d'impôt pour les investissements, pour les TPE en Corse, a été porté à 30 %. Enfin, le Programme Exceptionnel d'Investissements (PEI) a été doté d'un nouveau volet « TPE » doté de 20 M€, financé à 50 % par l'Etat.

En 2018, un fonds de 5 M€ de prêts de trésorerie, confié à la CADEC a été créé.

Un appel à projets de revitalisation artisanale et commerciale de 5 M€, dit « PROSSIMA », a été lancé.

En complément, l'Etat a mis en place des actions de développement de l'emploi et des compétences pour les secteurs du BTP, de l'agro-alimentaire, du commerce et de l'aéronautique.

Trois études Emploi-Compétences-Economie ont également été lancées pour la filière bois, le commerce de centre-ville d'Ajaccio et la création d'un groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification dans les secteurs du tourisme, de l'agriculture et du médico-social.

L'Etat au service de l'économie et de l'innovation pour l'avenir

Apporter un financement aux équipements structurants

Après une période de ralentissement, le Programme Exceptionnel d'Investissement (PEI) connaît une nouvelle dynamique depuis la convention PEI 4 signée le 20 décembre 2016.

En 2018, 98 M€ ont été programmés, soit plus que sur les deux années 2015 et 2016.

Cette année, le Programme Exceptionnel d'Investissement a été notamment mobilisé sur le déploiement du très haut débit, la réfection des pistes de l'aéroport de Figari et l'aménagement de ses accès routiers, l'accompagnement des petites entreprises, la rénovation urbaine à Bastia (espace Gaudin, quartier Aurore), le renforcement du réseau d'électrification rurale.

Pour améliorer la qualité de l'eau dans le milieu naturel, huit projets d'assainissement ont été soutenus pour un montant de 23 M€.

Le Programme Exceptionnel d'Investissement contribuera à des travaux de sécurité sur des ponts du chemin de fer.



Le Programme Exceptionnel d'Investissements en chiffres:

1,96 Mds € sur 19 ans (2002-2020)

Avancement : 87 %

Contribution de l'État au PEI : 70 %

98 M€ programmés en 2018



Aménagement de la piste et de l'accès routier de l'aéroport de Figari

Le nombre de passagers à Figari est en croissance constante depuis une dizaine d'années. Afin de permettre un accueil dans les meilleures conditions des 800.000 passagers attendus au sein d'un aéroport prévu pour en recevoir seulement 500.000, des travaux de renforcement de la piste sont engagés.

Dans le même temps, un accès routier direct entre l'aéroport et les entrées Est et Ouest de Figari va être réalisé. Ces aménagements visent à améliorer la sécurité et le confort des usagers et des riverains de Figari, en déviant une partie du trafic sur la voie nouvelle.